Assemblée générale annuelle de l'APN
du 15 au 17 juillet 2008, Québec (Québec) Résolution nº 25/2008

OBJET :	Protocole d'entente (PE) avec les Anciens combattants des Premières Nations du Canada
PROPOSEUR(E) :	Jim Billy, mandataire, bande indienne de Shackan, C.-B.
COPROPOSEUR(E) :	Shane Gottfriedson, Chef, bande indienne de Kamloops, C.-B.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité.

ATTENDU QUE :

A. Les Anciens combattants des Premières Nations du Canada se sont constitués en une société qui a pour mandat de :

- Développer une base de données et maintenir un registre de tous les anciens combattants des Premières Nations du Canada;
- Se préoccuper du bien-être physique, social et spirituel des anciens combattants des Premières Nations du Canada;
- Mettre sur pied une organisation officielle par l'intermédiaire de laquelle les anciens combattants des Premières Nations du Canada puissent exprimer pleinement leurs préoccupations et contribuer à la planification et à l'élaboration d'une politique;
- Organiser la formation de chapitres régionaux des Anciens combattants des Premières Nations du Canada ainsi que de conseils de direction et de coordination provinciaux et territoriaux pour promouvoir les objectifs de la société;
- Proposer et promouvoir une politique, des programmes et des positions auprès du gouvernement du Canada au nom des anciens combattants des Premières Nations du Canada;
- Travailler avec le ministère des Anciens combattants, d'autres ministères fédéraux, la Légion royale canadienne et tous autres organismes intéressés à assurer le bien-être de tous les anciens combattants;

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 17 juillet 2008 à Québec (Québec)

- Sensibiliser la population canadienne à la contribution et aux sacrifices des anciens combattants et des casques bleus des Premières Nations ainsi que de leurs communautés;
- Soutenir les nombreux programmes d'enrôlement dans les forces armées canadiennes, notamment le PEAFC (Programme d'enrôlement des Autochtones des forces canadienne) et les programmes Bold Eagle, Raven et AILA (Année d'initiation au leadership à l'intention des Autochtones), entre autres;

B. Dans la résolution nº 35/2007, les Chefs en assemblée ont conféré au Chef national le mandat de soutenir les Anciens combattants des Premières Nations du Canada dans leur recherche de ressources financières pour négocier avec le gouvernement du Canada en vue de corriger les injustices dont les anciens combattants des Premières Nations ont été victimes;

C. Les Anciens combattants des Premières Nations du Canada collaborent avec le ministère des Anciens combattants et souhaitent étendre cette collaboration à d'autres ministères en vue de réparer les injustices dont ils continuent d'être victimes;

D. La société des Anciens combattants des Premières Nations du Canada a besoin d'un soutien politique, financier et administratif ininterrompu de la part des Chefs en assemblée et de l'Assemblée des Premières Nations pour s'acquitter de son mandat et travailler à la réparation des injustices dont les anciens combattants des Premières Nations continuent d'être victimes aujourd'hui.

POUR CES MOTIFS :

1. Les Chefs en assemblée confirment leur engagement de soutenir le mandat des Anciens combattants des Premières Nations du Canada dans leur lutte pour remédier aux injustices dont ils continuent d'être victimes aujourd'hui;
2. Les Chefs en assemblée enjoignent le Chef national de conclure un protocole d'entente avec les Anciens combattants des Premières Nations du Canada pour définir la relation et le processus de travail grâce auquel l'Assemblée des Premières Nations assurera à la société des Anciens combattants des Premières Nations du Canada un soutien politique, financier et administratif;
3. Les Chefs en assemblée enjoignent le Chef national de leur produire chaque année un rapport sur la relation de travail entre l'Assemblée des Premières Nations et les Anciens combattants des Premières Nations du Canada.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 17 juillet 2008 à Québec (Québec)

Phil Fontaine, Chef national